Mayotte. 70% des nouveaux-nés ont une mère comorienne : « On peut parler de conquête démographique ! »

27/04/2023 à 18h53



À peine l’ opération Wuambushu était-elle lancée à Mayotte le 24 avril, pour expulser les étrangers en situation irrégulière, qu’elle se heurtait au refus des Comores de laisser accoster les bateaux. Depuis le bras de fer politico-maritime continue. Or, 90% de la population immigrée clandestine dans le département français sont d’origine comorienne. L’archipel de l’océan Indien n’a jamais accepté que l’une de ses îles choisisse de rester dans le giron français, rappelle le géographe Gérard-François Dumont, professeur à Sorbonne Université.

[…] Les Nations unies ont condamné la France pour non-respect du résultat. Le 21 octobre 1976, l’Assemblée générale adopte une résolution dénonçant deux référendums organisés la même année par la France pour confirmer le maintien de Mayotte dans la République française. Le texte « *condamne énergiquement la présence de la France à Mayotte », et estime que ces* référendums constituent « *une violation de l’unité nationale, de l’intégrité territoriale et de la souveraineté de la république indépendante des Comores* ». Il est voté par 102

États, 28 abstentions, et une seule voix contre, la France. Depuis lors, La souveraineté française sur Mayotte n'a été reconnue ni par l'Union africaine, ni par l'ONU. L'État des Comores (qui se dénomme depuis 2002 Union des Comores) n'a jamais accepté cette souveraineté maintenue. Pour lui, Mayotte doit faire partie de leur État.

Les Comores procèdent donc à un chantage aux migrants ?

D'un point de vue de souveraineté stricte, l'Union des Comores n'a pas réussi à obtenir gain de cause et conquérir politiquement Mayotte. **Mais elle est en train de l'emporter d'un point de vue démographique pour deux raisons :** la moitié de la population de Mayotte est de nationalité étrangère, essentiellement comorienne, et la majorité des naissances sur le département français sont de mère comorienne. **La plus grande maternité d'Europe se trouve à Mamoudzou. Elle comptait 10.295 naissances en 2022, dont 7410 (70 %) de mère comorienne, 2580 de mère française, et le reste Malgaches ou d'autres nationalités africaines. L'Union des Comores joue également avec la loi française selon laquelle tout ressortissant mineur est non expulsable. Aujourd'hui, les Mahorais de nationalité française sont minoritaires et risquent de le devenir de plus en plus. On peut parler de conquête démographique !**

Ils accusent la France d'agir de manière «unilatérale», est-ce le cas ?

C'est totalement faux. Depuis 1976, la France ne cesse de dialoguer avec les Comores pour essayer de trouver une solution. La meilleure preuve est l'aide financière très importante donnée chaque année à leur gouvernement pour développer les Comores en termes de santé ou d'éducation, ou les moyens donnés pour les aider à arrêter le flux de migrants. […]

La violence est-elle réellement «fabriquée» par la France à

Mayotte, comme le prétendent les Comores ?

La violence dans l'île est totalement endémique. Les kwassa kwassa (embarcations qui transportent les migrants des Comores à Mayotte, NDLR) ne repartent pas vides d'où ils sont partis, mais remplis de marchandises souvent volées à Mayotte, par des méthodes violentes.

Si la France a des responsabilités, j'en vois trois. La première, avoir accepté le vœu des Mahorais de rester français sans clarifier d'objectifs. La deuxième, de ne pas avoir agi beaucoup plus tôt pour que les frontières soient respectées. La dernière, d'avoir considéré de façon jacobine le 101e département français comme si c'était la Lozère ou tout autre département de métropole.

Il aurait fallu faire de Mayotte une zone franche, avec une législation propre permettant un réel développement. Par ailleurs, le Code civil de métropole ne correspond pas aux traditions et à la sociologie de Mayotte, fondée sur la solidarité familiale entre générations. Un exemple : la polygamie a toujours existé à Mayotte, et la tradition voulait que l'homme puisse répudier sa femme, mais c'est celle-ci qui conservait le logement. C'était d'une importance capitale : le mari était obligé de partir. Les lois françaises ont bouleversé ces coutumes. On a aussi créé des communes bien trop grandes, sans tenir compte de la réalité des Mahorais.

Le Figaro